

COMPTE-RENDU DE LA VISITE DE PROXIMITÉ du 10 juin 2025



Chantal EYMÉOUD, Maire d'Embrun remercie les habitants des quartiers qui sont venus à la rencontre des élus

Vous avez des propositions pour votre quartier ou la commune d'Embrun ?

*Ecrivez à : Madame le Maire - Hôtel de Ville - BP 97
05208 Embrun Cedex*

QUARTIERS :

SIEBELS – VIGNES 3 – GARDETTE PETIT PUY/TERRASSES

REQUETES ET SUGGESTIONS DES RIVERAINS PRESENTS REPONSES DU MAIRE ET DE SON EQUIPE MUNICIPALE

SIEBELS

Au niveau de la descente des escaliers la haie dépasse fortement et gêne le passage.

Plusieurs courriers ont été envoyés même récemment.

Un dernier courrier sera transmis en indiquant que sous 8 jours la ville réalisera les travaux au compte du propriétaire.

Le muret de l'escalier présente des désordres. Qui a la charge des réparations ?

Le cadastre indique que le muret est de la responsabilité du propriétaire longeant l'escalier. Une partie est donc à la charge du privé et l'autre de la ville (partie basse).

La ville peut-elle intervenir plus souvent sur le talus de l'entrée du lotissement car les propriétaires se sont chargés de l'entretien alors que le terrain est public.

Le CTM est en cours de traitement des bords de voies et n'est pas encore monté à ce niveau.

N'hésitez pas à appeler le CTM lorsque la situation devient accidentogène pour qu'il intervienne à minima sur la sortie de voie.

Le fond de l'impasse n'est jamais nettoyé ni déneigé.

L'information sera transmise aux agents pour préciser le circuit et les espaces à entretenir.

Est-il possible de mettre en place un bac à sel au fond de l'impasse ?

Oui ce sera fait.

Est-ce que le projet d'éco quartier prévoit une sortie sur le lotissement les Siebels ?

Non aucune sortie ne sera prévue sur le quartier. Une aire de retournement pourra être étudiée avec l'aménageur pour améliorer cet espace qui est actuellement très contraint.

Est-ce qu'un nouvel arrêté de catastrophe naturelle est prévu prochainement ?

Non à ce jour aucun désordre nouvellement apparu ne justifie la prise d'un nouvel arrêté.

LA GARDETTE

Les habitants remercient pour :

- L'augmentation des fréquences de mise à disposition de bennes à déchets verts,
- La création de l'aménagement de la route,
- Merci à la régie de l'eau pour avoir fini les travaux.

Une borne de géomètre a été retirée dans le cadre des travaux est-il possible de la replacer ?

Le géomètre Jacques Potin sera informé pour venir réimplanter cette borne.

En cas de casse d'un des camions responsables des tournées des bennes à déchets, n'est-il pas possible de mutualiser les engins avec la CCSP ou la régie de l'eau ?

C'est déjà ce qui est fait mais lors de la dernière panne, tous les engins de la CCSP ou de la régie de l'eau étaient utilisés, ce qui n'a pas permis de maintenir le service.

Il existe toujours beaucoup d'actes d'incivilité au niveau des poubelles, n'aviez-vous pas dit que des caméras seraient installées ?

C'est effectivement ce que le procureur avait proposé mais le sujet n'avance pas de leur côté et nous n'avons pas le droit d'en positionner sans leur accord.

Est-ce que le SMICTOM peut s'assurer que le couvercle des bacs soit bien remis en place après sa vidange ?

L'information sera transmise au SMICTOM pour qu'il alerte ses chauffeurs sur cet aspect.

Au niveau de l'entrée de ville le talus continue de glisser et de déborder sur la chaussée.

Nous nous sommes rendus sur site avec le département qui prévoit la mise en place de blocs béton.

Qui a la gestion du bassin de gestion des eaux pluviales ?

Le bassin de gestion des eaux pluviales est totalement privé. Cet équipement gère les eaux de ruissellement de la chaussée et des habitations. De ce fait, c'est l'ensemble des propriétaires utilisant la voie d'accès située à l'amont de l'ouvrage qui en a la gestion.

La vitesse est toujours excessive sur la route des Puys, peut-on mettre un dos d'âne au pont du Sainte Marthe ?

Les services de la ville sont allés sur site avec le département. Il prévoit :

- Le marquage de l'axe de la chaussée pour faciliter la lecture de la voie de nuit et également pour éviter le franchissement des vélos ou motos.
- La mise en place d'une barrière de sécurité dans le virage actuellement non équipé. Cet aménagement nécessitera la création d'une longrine au regard de l'état dégradé du bord de voie.

PETIT PUY / LES TERRASSES

La ville n'a toujours pas régularisé le problème de foncier suite à l'échange MAIA. Ce dossier dure depuis plusieurs années.

Normalement la signature est programmée pour bientôt. Nous allons relancer le notaire.

La route départementale est très dégradée, il y a des trous partout et les barrières ne sécurisent plus la voie. Un courrier a été envoyé au département.

La ville a rencontré les services du département qui se sont engagés à remplacer la glissière défectueuse et à reprendre les portions de voie abîmées.

La ville ne souhaite pas récupérer cette voie tant que les terrains ne sont pas stabilisés et tant que les venues d'eau ne sont pas drainées. En effet en cas de reprise, la ville prend le risque de se mettre dans une difficulté financière importante, puisque la voie sera à entretenir fréquemment.

Peut-on couper l'éclairage la nuit et rallumer à 06h ?

Oui nous allons modifier les consignes en ce sens.

Au niveau de l'ancienne école la lanterne clignote.

Le CTM interviendra pour réparer.

Qui s'occupe du déneigement de la route ?

Bien que ce soit de la responsabilité du département, la ville s'occupe du déneigement de la voie par le biais d'une convention.

Pour le traitement des herbes en bord de voie c'est le département qui gère directement.

Un trou se forme constamment devant la propriété d'Yvette.

Le CTM interviendra pour regarder ce qu'il est possible de faire.

Au niveau des garages des terrasses, les herbes ne sont jamais coupées par le CTM, est-ce normal ?

Oui cette parcelle est privée, aussi l'entretien est à la charge des copropriétaires.

Est-il possible de mettre un panneau jaune « attention enfants » à l'entrée des chalets ?

La commande sera lancée et le CTM installera le panneau.

La rambarde située le long de la route qui monte à la chapelle est détériorée.

Le CTM interviendra pour la reprendre.

Madame le Maire et ses équipes remercient les habitants pour leur présence.